

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150924-2015\_B446-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2015  
Date de réception préfecture : 30/09/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B446**

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution de subvention à l'association Vélo Loisir Provence - Réflexion sur le développement du tourisme à vélo sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix**

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(e)s :**

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**05\_7\_01**

**BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015**

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

**Politique publique : Développement économique et emploi**

**Thématique : Tourisme et promotion du territoire**

**Objet : Attribution de subvention à l'association Vélo Loisir Provence – Réflexion sur le développement du tourisme à vélo sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

L'Association Vélo Loisir Provence, créée en 1996, a pour but le développement du tourisme à vélo sous toutes ses pratiques (route, VTT, tandem, électrique, ...) sur toute la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle rassemble les prestataires économiques tels que : hébergeurs, loueurs de cycles, gestionnaires de sites, offices de tourisme, collectivités territoriales...

L'association envisage de mener une réflexion sur le développement du tourisme à vélo sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix. Des projets identiques menés par cette association ont déjà vu le jour dans le Lubéron (Le Lubéron à Vélo) et dans le Verdon (Le Verdon à Vélo) et rencontrent un franc succès. D'autre part, cette association a réalisé pour le compte de la Région le diagnostic le territoire français du tracé de l'Eurovélo 8 (itinéraire cyclotouristique de l'arc méditerranéen reliant Chypre à Cadix).

Pour réaliser le projet sur notre territoire, elle sollicite une subvention de la CPA à hauteur de 7 000 € (sept mille euros) pour un budget évalué à 17 500 €

## **Exposé des motifs :**

Le développement de l'activité vélo sur le territoire communautaire s'inscrit non seulement dans le Schéma de Développement Touristique de la direction des Interventions Économiques mais également dans le Plan de Déplacement de la direction des Transports de la CPA.

Face aux aléas climatiques et aux difficultés de déplacement, la pratique du vélo est devenue incontournable. L'État, les régions et les collectivités territoriales l'ont bien compris et travaillent à mailler le territoire d'espaces dédiés au vélo : parcs à vélo, bandes ou pistes cyclables, voies vertes. La Région de la Loire a été la première à créer un « cheminement » touristique à vélo long de 800 kms. L'itinéraire jalonne les richesses patrimoniales, gastronomiques et viticole tout en proposant un accueil adapté aux touristes à vélo.

L'association Vélo Loisir Provence (VLP) créée en 1996 est une association de type loi 1901 dont le but est de développer, d'accompagner, de promouvoir et d'animer le tourisme à vélo sous toutes ses pratiques en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour cela elle rassemble les prestataires liés au tourisme : hébergeurs (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, camping, ...) loueurs de cycles, accompagnateurs, gestionnaires de sites de visite (loisirs, produits de terroirs, culture, ...), offices de tourisme, restaurateurs, transporteurs, tour opérateurs et collectivités territoriales.

VLP est une référence en matière d'expertise en animation de réseaux : l'association a réalisé la mise en tourisme à vélo des deux Parcs Naturels Régionaux voisins : le Lubéron et le Verdon mais aussi sur la Communauté de Communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure. L'association travaille également en étroite collaboration avec le Conseil Régional PACA puisque c'est elle qui a réalisé le diagnostic de l'avancée de l'**Eurovélo 8** qui traverse onze pays de l'arc méditerranéen reliant Chypre à Cadix sur une longueur de 5 388 km (dont 700 km en France du Perthus à Menton). Cette véloroute, sans traverser tout notre territoire, passe sur 3 communes de la CPA : Jouques, Peyrolles et Saint-Paul-Lez-Durance.

L'association participe également à la révision du Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, à l'harmonisation du référentiel « Accueil Vélo » avec le référentiel national de France Vélo Tourisme et participe aux travaux du Comité Itinéraire de la ViaRhôna aux côtés du Conseil Départemental 13 sur Arles. Elle a également réalisé l'itinéraire « Le Pays d'Aigues à Vélo » traversant 11 communes sur 91 kilomètres. Une application mobile destinée à géolocaliser les prestataires touristiques adhérents et les équipements publics à proximité des itinéraires a également été conçue par cette association.

De son côté, la CPA, dont la filière « activités de pleine nature » s'inscrit dans son Schéma de Développement Touristique voté en 2012 intensifie la réalisation d'itinéraires pédestres et cyclotouristiques ; la manne économique que représente cette forme de tourisme est effectivement très importante.

Le projet de « réflexion sur le développement du tourisme à vélo sur le territoire de la CPA » s'appuie sur l'expertise de Vélo Loisir Provence qui accompagne les territoires des Parcs Naturels Régionaux du Lubéron et du Verdon et le Pays de Forcalquier, Montagne de Lure dans la valorisation et la mise en tourisme d'itinéraires à vélo destinés à toutes les pratiques (VTT, VTC, vélos électriques, ...) et tous les publics (famille, itinérants, seniors, ...).

L'objectif de l'association est d'évaluer le potentiel de développement du tourisme à vélo sur le territoire de la CPA avec un diagnostic des aménagements et un état des lieux de l'offre touristique et des services.

L'étude de l'existant et des projets en cours permettra ensuite de faire le bilan des atouts et points d'amélioration du territoire.

Il s'agira ensuite de proposer des préconisations, des pistes d'actions et des outils méthodologiques pour les mettre en œuvre.

Pour garantir le meilleur accueil de ces touristes il est nécessaire de présenter une offre structurée et qualifiée : des démarches de mise en réseau de prestataires sont à envisager afin d'assurer l'harmonisation de la qualité de l'offre et des services.

L'association souhaite renforcer ses actions de développement afin de faire de la Région PACA un territoire de destination « vélo ».

La méthodologie pour ces actions repose sur les 3 étapes suivantes :

- Identification de l'offre touristique et des services : recensement de l'offre en collaboration avec les partenaires : Bouches-du-Rhône Tourisme, les Offices de Tourisme du Pays d'Aix, les communes,... etc
- Concertation avec les acteurs territoriaux : enquête sur le potentiel de développement du tourisme à vélo auprès des acteurs publics et privés, organisation de réunions d'échanges avec les collectivités et l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire : Natura 2000 et Grand Site de France pour la Sainte-Victoire
- Présentation des préconisations dans un rapport final avec les points d'amélioration

Actuellement, VLP travaille aux côtés de la Région et la DREAL PACA sur 2 projets partenaires :

- La révision du schéma régional des véloroutes et voies vertes qui permettra d'assurer la compatibilité des itinéraires régionaux avec les réseaux européens et français tant au niveau de l'infrastructure que des services. Il s'agira également d'engager une concertation avec les partenaires concernés par cette politique afin de fédérer les initiatives existantes et d'assurer leur mise en cohérence et enfin de créer un maillage régional destiné au développement touristique régional et départemental et au développement socio-économique local,
- Le développement de l'Eurovélo 8

L'engouement pour cette forme de tourisme et le travail accompli par cette association sur les itinéraires a entraîné des retombées économiques extrêmement appréciables sur le Lubéron et le Verdon. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que la CPA puisse se doter d'un diagnostic ad hoc et aménager son territoire afin de répondre aux attentes des visiteurs trop souvent dirigés dans le sud Lubéron pour y parcourir des itinéraires à vélo.

L'association sollicite la contribution de la CPA à hauteur de 7 000 € pour mener à bien son projet, subvention représentant 40 % du budget prévisionnel dédié à l'action.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
01439	Année 2015	VELO LOISIR PROVENCE	Promotion du tourisme à vélo	0	17 500	7 000	7 000	non

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2012\_A029 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 définissant les critères d'attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur du développement touristique sur plusieurs communes,

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n° 2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 €,

VU l'avis de la Commission développement Économique et Emploi en date du 8 septembre 2015.

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de 7 000 € au profit de l'association VELO LOISIR PROVENCE ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le ou les documents afférant au versement de la subvention ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée à la ligne budgétaire 3T-95 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N° 2015- 1439	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 122784	<b>8 septembre 2015</b>	<b>24 septembre 2015</b>	
<b>VELO LOISIR PROVENCE</b>			
PRÉSIDENT	Monsieur André BERGER		
SIÈGE	FORCALQUIER		
OBJET STATUTAIRE	Créée en 1996, VELO LOISIR PROVENCE a pour objet le développement, l'accompagnement et la promotion du tourisme à vélo pour tous et vise à rassembler des prestataires du tourisme à proximité des itinéraires existants et à venir dans toute la Région Provence Alpes Côte d'Azur.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Le projet de « réflexion sur le développement du tourisme à vélo sur le territoire de la CPA » s'appuie sur l'expertise de VLP qui accompagne les territoires des Parcs Naturels Régionaux du Lubéron et du Verdon et le Pays de Forcalquier/Montage de Lure dans la valorisation et la mise en tourisme d'itinéraires « vélo » destinés à toutes les pratiques (VTC, VTT, ...) et tous les publics (famille, itinérants, seniors, ...)</p> <p>L'objectif est d'évaluer le potentiel de développement du tourisme à vélo sur le territoire de la CPA avec un diagnostic des aménagements existants et un état des lieux de l'offre touristique et des services.</p> <p>L'étude de l'existant et des projets en cours en collaboration avec la direction des transports permettra ensuite de faire le bilan des atouts et points d'amélioration du territoire.</p> <p>Enfin il s'agira de proposer des préconisations, des pistes d'actions et des outils méthodologiques pour les mettre en œuvre.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	<p>CR PACA = La Région participe à hauteur de 91 500 € pour l'ensemble de son territoire</p> <p>Les départements :</p> <p>04 = 15 000 €</p> <p>83 = 10 000 €</p> <p>84 = 15 000 €</p> <p>Une demande au CG 13 est en cours</p> <p>L'association perçoit également des fonds européens à hauteur de 25 000 €</p>		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	<b>275 900 €</b> <b>Action = 17 500 €</b>	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2014	<b>309 200 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	<b>7 000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	<b>0 €</b>
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	<b>7 000 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	<b>0 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	<b>40 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	<b>0 %</b>
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	10 950 € au 31/12/2014		
MOYENS HUMAINS	6 salariés ETP, 1 salarié (comptable) à 20 %, 2 stagiaires de niveau Master pendant 6 mois.		
LOCAUX	Bureaux de 70 m2 : loyer = 4 398 €/an + charges = 859,6 €/an		
NOMBRE D'ADHÉRENTS	153 (hébergeurs, restaurateurs, offices de tourisme, collectivités, ...)		

**BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2015**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**  
**DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros**

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services</b>	
Achats de spectacles, expositions	2250	Marchandises	1500
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	9000
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	2000
Fournitures d'entretien et petit équipement	1200	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Fournitures administratives	1100	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	6500	Région (s) TRANSPORTS	30000
		TOURISME	61500
<b>61 - Services extérieurs</b>		Département (s) CD 84	15000
		CD 84	15000
		CD 82	10000
Sous-traitance générale	1500	Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières	13770	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	
Entretien et réparation		Indiquer le montant total des subventions sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2015)	
Assurances	2400	Détail par service TOURISME	7000
Documentation	500		
Divers	3050		
<b>62 - Autres Services extérieurs</b>		Organismes sociaux (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2800		
Publicité, publications	24180	Fonds Européens	25000
Déplacements, missions et réceptions	4300	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Frais postaux et de télécommunication	4300	Autres (à détailler)	
Services bancaires	2500		
Divers	4580		
<b>63 - Impôts et taxes</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Impôts et taxes sur rémunérations		Cotisations	79000
Autres impôts et taxes		Autres (à détailler) autofinancement	20900
<b>64 - Charges de personnel</b>			
Salaires bruts TTC	198830	<b>76 - Produits financiers</b>	
Charges sociales		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
Autres charges de personnel	6140	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>			
<b>TOTAL DÉPENSES :</b> 275 900		<b>TOTAL RECETTES :</b> 275 900	

**IMPORTANT :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

**Signature du Président**

Fait à ROCHON le 22 / 07 / 2015

Signature du Président

Cachet de l'Association

  
**VELOLOISIR PROVENCE**  
 Siège social: 13 bd des Martyrs - F - 04300 Forcalquier  
 203 rue Oscar Roulet - F - 84440 Roubou  
 Tél. 04 90 76 48 05  
 Association loi 1901 - SIRET 487 684 649 00022 - APE 7990Z

**2015\_B446**

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution de subvention à l'association Vélo Loisir Provence - Réflexion sur le développement du tourisme à vélo sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**29 SEP. 2015**